

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, BOULET Guillaume, BOURSIER Sylvain, DESANLIS Martine, DUCHÊNE Nathalie, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, HEBET Christophe, JAUNET Caroline, JODOR Edouard LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

Absente Excusée : Mme MOLINES Emmanuelle.

Secrétaire de séance : M. HEBET Christophe.

Madame le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Reversement de l'excédent du budget service eau au budget commune
- Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à l'ajout de ce point.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 02 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT – 2015/1

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2014 du Service Assainissement. Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de clôture en section d'exploitation de 32.156,73 €
- un excédent de clôture en section d'investissement de 12.277,13 €

Hors de la présence de Madame le Maire, Madame la 1^{ère} Adjointe fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du Service Assainissement.

COMPTE DE GESTION DE 2014 ASSAINISSEMENT – 2015/2

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion concordent avec les résultats du Compte Administratif 2014 du service Assainissement et s'être assuré que les sommes de chaque compte sont identiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT – 2015/3

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter, sur le résultat de fonctionnement dégagé au 31 décembre 2014 du Compte Administratif du Service Assainissement, la somme de 15.045,87 euros au compte 1068 de la section d'Investissement du Budget Primitif 2015 du Service Assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte et vote cette affectation de résultat.

BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE ASSAINISSEMENT – 2015/4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 du Service Assainissement présenté par Madame le Maire. Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes d'Exploitation à 118.155 euros et en dépenses et recettes d'Investissement à 61.171 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SERVICE EAU – 2015/5

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2014 du Service Eau. Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de clôture en section d'exploitation de 31.333,42 €
- un excédent de clôture en section d'investissement de 92.125,30 €

Hors de la présence de Madame le Maire, Madame la 1^{ère} Adjointe fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du Service Eau.

COMPTE DE GESTION DE 2014 SERVICE EAU – 2015/6

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion concordent avec les résultats du Compte Administratif 2014 du Service Eau et s'être assuré que les sommes de chaque compte sont identiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET SERVICE EAU AU BUDGET COMMUNE – 2015/7

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le budget du Service Eau a un excédent en exploitation qui n'a pas d'utilité à court terme. Elle précise que le réseau est en très bon état. Madame le Maire propose de reverser la somme de 30.000 € dans le budget communal pour financer les dépenses importantes d'investissement prévues cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et décide à l'unanimité de prélever et d'affecter la somme de 30.000 € au budget de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE EAU – 2015/8

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas affecter les résultats dégagés au compte administratif du Service Eau au 31 décembre 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE EAU – 2015/9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 du Service Eau présenté par Madame le Maire. Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes d'Exploitation à 90.644 euros et en dépenses et recettes d'Investissement à 121.093 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FONDS E.CO.LE : OPERATIONS SCOLAIRES – 2015/10

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments scolaires et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds E.CO.L.E. et de la Préfecture au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le Conseil Municipal approuve le projet et arrête les modalités de financement comme suit :

Dépenses

- Pose de faux plafond 5.013,51 € H.T

Recettes

- Subvention Fonds E.CO.LE (45 %) 2.256,07 €
- Subvention DETR (35 %) 1.754,72 €
Total subvention : **4.010,79 €**

Charge commune : **2.005,42 € T.T.C**

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- **dit** que les crédits nécessaires à ce projet seront inscrits au budget communal 2015.

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR UN LOCAL – 2015/11

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu concernant une demande d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un local inoccupé situé 4 route de Nemours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ce local.
- mandate Madame le Maire pour se renseigner auprès du SMETOM de la Vallée du Loing sur la faisabilité et les démarches à effectuer.

SIDEAU : PROPOSITION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE D'IMPACT ET L'ASSISTANCE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE – 2015/12

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001/SPF/CL n° 10 du 27 septembre 2001 portant création du SIDEAU de Moret sur Loing et Saint-Mammès, dénommé « SIDEAU de Moret sur Loing et Saint-Mammès»,

Considérant que dans le cadre de l'exercice du service public d'Eau potable, la commune de La Genevraye souhaite étudier le transfert de cette compétence au SIDEAU Moret Seine et Loing et Saint-Mammès,

Considérant la nécessité d'étudier l'impact du transfert de la compétence Eau potable au SIDEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MANDATE le SIDEAU pour retenir le cabinet « Jean-Raphael Bert consultant » pour réaliser l'étude d'impact du transfert de la compétence eau potable.
- DECIDE que l'étude se divisera en deux phases :
 - La phase 1 : étude d'impact du transfert de compétence comprend l'état des lieux du service eau, le mode de gestion du service, la tarification appliquée, la comparaison du niveau de service et des tarifs, l'impact de la prise de compétence sur l'organisation du SIDEAU.
 - La phase 2 : assistance à la mise en œuvre du transfert dans le cas d'une adhésion.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 du Service Eau.

SIDASS : PROPOSITION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE D'IMPACT ET L'ASSISTANCE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – 2015/13

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001/SPF/CL n° 16 du 6 décembre 2001 portant création du Syndicat Intercommunal dénommé « SIDASS de Moret sur Loing, Ecuelles, Saint-Mammès »,

Considérant que dans le cadre de l'exercice du service public d'assainissement autonome (SPANC), la commune de La Genevraye a confié la compétence SPANC au Syndicat Intercommunal de Traitement des Boues du Val de Loing, et qu'elle souhaite étudier le transfert de cette compétence assainissement non collectif au SIDASS Moret Seine et Loing.

Considérant la nécessité d'étudier l'impact du transfert de la compétence assainissement non collectif au SIDASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MANDATE le SIDASS pour retenir le cabinet « Jean-Raphael Bert consultant » pour réaliser l'étude d'impact du transfert de la compétence assainissement non collectif.
- DECIDE que l'étude se divisera en deux phases :
 - La phase 1 : étude d'impact du transfert de compétence comprend l'état des lieux du SPANC dans chaque commune, le mode de gestion du service, la tarification appliquée, la comparaison du niveau de service et des tarifs, l'impact de la prise de compétence sur l'organisation du SIDASS.
 - La phase 2 : assistance à la mise en œuvre du transfert dans le cas d'une adhésion.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 de l'assainissement.

SIDASS : PROPOSITION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE D'IMPACT ET L'ASSISTANCE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – 2015/14

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001/SPF/CL n° 16 du 6 décembre 2001 portant création du Syndicat Intercommunal dénommé « SIDASS de Moret sur Loing, Ecuelles, Saint-Mammès »,

Considérant que dans le cadre de l'exercice du service public d'assainissement collectif, la commune de La Genevraye souhaite étudier le transfert de cette compétence au SIDASS Moret Seine et Loing.

Considérant la nécessité d'étudier l'impact du transfert de la compétence assainissement non collectif au SIDASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MANDATE le SIDASS pour retenir le cabinet « Jean-Raphael Bert consultant » pour réaliser l'étude d'impact du transfert de la compétence assainissement collectif.
- DECIDE que l'étude se divisera en deux phases :
 - La phase 1 : étude d'impact du transfert de compétence comprend l'état des lieux du service public d'assainissement collectif, le mode de gestion du service, la tarification appliquée, la comparaison du niveau de service et des tarifs, l'impact de la prise de compétence sur l'organisation du SIDASS.
 - La phase 2 : assistance à la mise en œuvre du transfert dans le cas d'une adhésion.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 de l'assainissement.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSION URBANISME ET BATIMENTS

La commission s'est réunie le 1^{er} samedi du mois de mars pour faire le point des travaux à effectuer durant l'année. D'importantes fissures ont été constatées sur les murs de l'église. Des devis vont être demandés aux entreprises indiquées par les Bâtiments de France. En ce qui concerne le projet de salle polyvalente, route de Nemours, des bureaux de contrôle vont vérifier la solidité des bâtiments. Une prochaine réunion de travail est prévue le 31 mars à 19 heures.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Le comité de pilotage s'est réuni dernièrement.

Les horaires des NAP pour l'année prochaine restent inchangés. Les parents et les enfants sont très satisfaits. Le coût de fonctionnement de ces ateliers pour la commune est de 182 € par enfant (sans subvention). Pour accéder plus facilement au module scolaire, nous allons étudier la possibilité de mettre des marches.

SYNDICAT DES COLLEGES

Le syndicat a voté les budgets. La cotisation par élève sera de 37,07 € pour la rentrée 2015.

SYNDICAT DU LOING

Le syndicat a voté les budgets. Il est prévu un balisage du Loing pour la sécurité des canoës kayaks. Des travaux sont prévus sur les communes de Bagneaux sur loing, Souppes sur Loing et Moret sur Loing.

QUESTIONS DIVERSES

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite au recensement de la population qui a eu lieu du 15 janvier au 14 février 2015, l'INSEE nous a fait parvenir les résultats de l'enquête :

- 758 habitants,
- 350 logements,
- 34 résidences secondaires,
- 13 logements vacants.

SOCIETE BOULOUX

Nous avons reçu un courrier du notaire de Monsieur BOULOUX concernant la reprise des parties communes du lotissement la Fontaine à Nicot. Le Conseil Municipal souhaite que tous les travaux soit terminés notamment la route avant la reprise.

PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est un dispositif mis en place par l'Etat depuis l'année 2011 pour lutter contre la délinquance et essentiellement destiné à lutter contre les cambriolages. Ce dispositif repose sur la solidarité de voisinage ; il reste néanmoins sous le contrôle de la Police Nationale de façon à éviter tout dérapage : délation ou autres. Ce dispositif est mis à disposition des communes qui souhaitent y adhérer.

Madame le Maire, après avoir présenter le projet demande l'avis du conseil municipal. Les avis sont partagés sur la mise en place de ce dispositif. La majorité des élus pensent que ce ne sont pas de simples citoyens qui doivent assurer cette surveillance qui incombe aux services de police.

PERMANENCES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Ces élections se dérouleront le 22 et le 29 mars 2015. Le tableau des permanences va être transmis prochainement.

CHEMINEMENT PIETON ET CYCLABLE

Un élu propose la mise en place d'un cheminement piéton et cyclable route de Montigny. S'agissant d'une route départementale, l'Agence Routière territoriale doit être consultée pour monter un dossier en bonne et due forme.

REUNION A VENIR

Commission finances : 24 mars à 19 heures

Commission loisirs, culture et communication : 26 mars à 19 heures

Réunion Fête des Plantes : 2 avril à 19 heures avec le Comité des Fêtes